

Sécheresse et urbanisation : pourquoi les Pyrénées-Orientales ne suivraient pas l'exemple des Alpes-Maritimes ?



Politique, Perpignan, Sécheresse dans les Pyrénées-Orientales, Environnement

Publié le 21/10/2024 à 19:23 , mis à jour le 22/10/2024 à 11:40

Arnaud Andreu

Fin juillet, le préfet des Alpes-Maritimes a publié un "dire", un document qui précise les obligations des collectivités souhaitant ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation. Dans ce texte, il conditionne son feu vert à la fourniture d'un certain nombre d'éléments prouvant que celles-ci disposent de la ressource en eau nécessaire.

Conditionner l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en eau de manière méthodique. Tel est l'objectif du "dire de l'État" qu'a publié cet été le préfet des Alpes-Maritimes, Hugues Moutouh. *"Doté de la force juridique"*, le texte en question précise noir sur blanc les éléments que les collectivités doivent fournir aux services de l'État pour que ceux-ci valident leurs projets d'urbanisation. C'est cette doctrine, prise sur fond de sécheresse, que la Fédération pour les espaces naturels et l'environnement (Frene) a demandé au préfet des Pyrénées-Orientales de mettre lui aussi en œuvre dans un courrier daté du 26 août 2024. Une missive restée sans réponse à ce jour.

A lire aussi : [818 hectares promis à l'urbanisation d'ici 2037 : les élus valident le Schéma d'aménagement du Roussillon](#)

Dans son dire, le représentant de l'État dans les Alpes-Maritimes demande notamment aux collectivités qui souhaitent modifier leurs documents d'urbanisme de réaliser un *"bilan prévisionnel de l'équilibre entre l'offre et la demande, c'est-à-dire entre la ressource en eau disponible et les besoins des usagers, en tenant compte des phénomènes de pointe de consommation."*

“

Notre situation est pire que celle des Alpes-Maritimes

”

Le préfet des Alpes-Maritimes conditionne ensuite son feu vert à des critères bien précis. Si le bilan prévisionnel montre que l'équilibre est assuré sans nécessiter d'augmentation de prélèvement, pas de problème : *"l'avis proposé par l'État sera favorable"*. Par contre, si une augmentation des prélèvements s'avère nécessaire, l'avis ne sera positif que si la collectivité peut démontrer qu'elle a mis en place des programmes d'actions précis pour réaliser des économies d'eau et optimiser le rendement du réseau.

Troisième cas de figure : si la collectivité ne prouve pas que la ressource en eau est suffisante, l'État posera systématiquement son veto.

A lire aussi : [Urbanisation dans les Pyrénées-Orientales : pluie de recours en justice au pied des Albères](#)

Selon la Frene, il y a urgence à appliquer cette méthode en pays catalan. *"La situation que connaît le département des Pyrénées-Orientales sur la ressource en eau est bien pire que celle des Alpes-Maritimes au regard des indicateurs suivis par les comités ressource, plaide l'association. Elle est, suivant les propres dires de l'ancien ministre Béchu, la plus préoccupante de France. Dans ces conditions, notre fédération s'étonne qu'à ce jour l'État n'ait pas pris une initiative similaire dans le département."*

Une mesure de "bon sens"

Joseph Genebrier, l'un des délégués de la Frene aux comités sécheresse organisés en préfecture, renchérit : *"Avant d'ouvrir à l'urbanisation, il nous semble nécessaire de prouver que c'est en adéquation avec les besoins en eau potable, ainsi qu'avec les besoins agricoles en matière d'irrigation. Et sur les bassins-versants en déficit chronique, où la demande est supérieure à la disponibilité de la ressource, refuser toute urbanisation nous semble relever du bon sens."*

Pour mémoire, si elle n'a pas donné suite pour l'instant à la demande de la Frene, la préfecture des Pyrénées-Orientales a déjà refusé ces dernières années plusieurs projets d'urbanisation car elle estimait que la ressource en eau était insuffisante (Corbère-les-Cabanès, Torreilles). *"Tous les projets d'urbanisation qui nous sont soumis font l'objet d'une attention fine quant à l'adéquation entre les besoins futurs et la disponibilité des ressources, expliquent les services de l'État dans le département. L'avis du syndicat des nappes et celui du gestionnaire d'eau potable sont systématiquement recueillis pour vérifier la disponibilité de la ressource. L'avis de la commission locale de l'eau peut également être demandé lorsqu'il y a besoin d'une nouvelle ressource."*

A lire aussi : [Urbanisation dans les Pyrénées-Orientales : contentieux annoncé contre un projet de lotissement à Sorède](#)

Pas de "dire", mais un plan de résilience pour l'eau spécifique

Sur le fond, la préfecture indique que le plan de résilience en eau spécifique au département, lancé en mai dernier, intègre déjà *"les trajectoires de sobriété attendues dans le cadre des projets d'urbanisation"*. Les services de l'État mettent également en avant le travail engagé sur le rendement des réseaux d'eau : *"Les premières analyses de données montrent une amélioration du rendement moyen départemental qui est de 76 % en 2024 contre 73 % en 2021."* Pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées, au total, près de 2,5 millions de mètres cubes devraient à terme pouvoir être réutilisés grâce aux trois projets de cette nature inclus dans le plan de résilience (à Argelès, Saint-Cyprien et Canet), précise encore la préfecture, qui compte également promouvoir la réutilisation des eaux grises, désormais encadrée, depuis le 1er septembre 2024, par des textes *"précis et opérationnels"*.

Les plus lus

 Lus

 Commentés

- 1 **Faits divers.** Admis aux urgences pour une simple détresse respiratoire, le médecin lui administre un puissant sédatif : le patient meurt quelques heures plus tard
- 2 **Insolite.** Elle pense apercevoir des aurores boréales et publie ses photos sur Facebook... Il s'agissait de l'éclairage d'une pépinière de tomates de 8 hectares
- 3 **Faits divers.** Elle leur propose de garder leur chien pendant leur hospitalisation : une retraitée de 72 ans en profite pour vider le compte en banque de ses vieilles amies
- 4 **Faits divers.** Il chahute en cours, sa professeure lui demande son carnet pour le punir : mécontent, le collégien frappe à la tête l'enseignante
- 5 **Faits divers.** En situation irrégulière en France et frappé d'une OQTF, l'homme s'était installé en toute quiétude sur le square Gambetta à Carcassonne

À lire aussi de Politique

- 1 **Dans les montagnes catalanes.** Viabilité hivernale dans les Pyrénées-Orientales : des nouveautés dans l'organisation
- 2 **Politique.** "Elle en a marre": Une rumeur voit Anne Hidalgo quitter la mairie de Paris...
- 3 **International.** Élections en Géorgie : Après la victoire du parti pro-russe, la justice va enquêter sur les accusations de fraude électorale
- 4 **Justice.** Procès des assistants parlementaires du Front national : Louis Aliot embarrassé à la barre du tribunal de Paris
- 5 **Elections américaines 2024.** Présidentielle américaine 2024 : Kamala Harris promet "un avenir plein de promesses" face à un Donald Trump "instable, obsédé par la vengeance"

L'INDÉPENDANT

Découvrez tous nos
magazines et hors-séries

Accédez à la boutique



- 1 **Animaux.** Ânes, chèvres et boucs en détresse : l'appel à l'aide de deux associations catalanes
- 2 **Tour de France.** INFO L'INDÉPENDANT - Il partira de Barcelone : Quelle est cette commune des Pyrénées-Orientales qui pourrait être ville étape du Tour de France 2026 ?

- 3 **Sécheresse dans les Pyrénées-Orientales.** Sécheresse dans les Pyrénées-Orientales - "Peut-être que la pluie des derniers jours va retarder les arrachages définitifs", où en est la campagne d'arrachage des vignes dans le département ?
- 4 **Justice.** Procès des assistants parlementaires du Front national : Louis Aliot embarrassé à la barre du tribunal de Paris
- 5 **Meurtre d'un adolescent à Alénia.** Meurtre d'un adolescent à Alénia : "Son comportement avait évolué depuis qu'elle avait rencontré son conjoint", ce que l'on sait du profil de la mère d'Emilio